AMOUROUX Adrien

5 mai 2022, reprise de fonctions d’un huissier de justice salarié

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 4 avril 2022, et en l’absence d’opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai d’un mois à compter de cette date,

M. Adrien, Robert, Paul AMOUROUX, anciennement huissier de justice salarié au sein de l’office d’huissier de justice dont est titulaire la société civile professionnelle « BERTRAND MALARDE ET MICHEL RULLIER, HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES» à la résidence de Saint Louis (La Réunion), a repris ses fonctions en qualité d’huissier de justice salarié au sein de l’office d’huissier de justice dont est titulaire la société civile professionnelle « MELANIE ALBERT ET ELODIE BENEDETTI HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIEES» à la résidence de Cavaillon (Vaucluse).

Prestation de serment requise.

Huissier de justice salarié concerné :
Adrien AMOUROUX

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l’objet d’un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)